

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 26 MARS 2010**

**-----
DELIBERATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE
DES FRAIS DE RESTAURATION**

Le 26 mars 2010, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice BRUN, approuve les dispositions ci-dessous relatives à la prise en charge des frais de restauration :

En complément des modalités de prise en charge des frais de mission votées lors du Conseil d'Administration du 19 juin 2009, et **pour précision de la délibération du 15 janvier 2010, les principes suivants sont proposés par le conseil d'administration actuellement élu et pour la durée du mandat de ses conseillers:**

- Les repas pris dans des restaurants administratifs et assimilés (restaurants universitaires, et notamment Forum ou Passerelle sur le campus de Bordeaux, restaurants d'administrations publiques) ouvrent droit à une prise en charge qui peut être portée à hauteur de vingt-cinq euros, **sur présentation du justificatif de la dépense égale ou supérieure à vingt-cinq euros.**
- En l'absence de service disponible aux heures du dîner dans le cadre des restaurants administratifs, le même forfait est applicable aux repas pris en soirée.

Résultat du vote :

Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	8
Nombre de suffrages exprimés	27
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	26
Nombre de votes contre	1

Pessac le, 13 avril 2010

Le Président,

Patrice BRUN